

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 547

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 18 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 18 *bis* qui, ajouté par le Sénat, instaure un abattement relatif à la taxe sur la diffusion physique et en ligne de contenus audiovisuels au profit des éditeurs de services payants de vidéo à la demande.

Ce dispositif aurait en effet pour conséquence de favoriser notamment les grandes sociétés américaines qui interviennent dans ce domaine, comme Amazon ou Netflix.

Il entraînerait en outre une baisse des recettes du Centre national de la cinématographie (CNC), alors que la taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA) n'a pas encore retrouvé son rendement d'avant la crise sanitaire.

Il existe enfin des dispositifs d'aides ciblés du CNC qui apparaissent davantage adaptés qu'un abattement généralisé.